

TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO AMATEUR CANADIENNE

DATE: LE JEUDI 13 OCTOBRE 1994

LIEU: LOCAL 3 OUEST
235, QUEEN
OTTAWA (ONT.)

PRÉSIDENT : Mike Connolly

PARTICIPANTS:

ARC :	IC
Pierre Roger	Darius Breau
Ken Pulfer	Tom Jones
Tim Ellam	Mario Parent
Doug Frame	Mike Connolly
Bill Gillis	
Leo Daigle	
Farrell Hopwood	

1) Lecture et approbation de l'ordre du jour.

2) Le point sur les initiatives en matière de délégation des activités des radioamateurs

a) Production d'un accord

Un projet d'accord préparé par le groupe de travail sur la délégation des activités des radioamateurs est présenté aux participants.

Le groupe de travail estime que ce projet est assez complet, si l'on fait exception des normes de service pour les fonctions déléguées. Cependant, ce projet est le résultat du travail des seuls membres du groupe de travail, et il serait maintenant opportun, croit-on, de solliciter l'apport de personnes de l'extérieur pour les changements et ajouts nécessaires.

b) Préparation d'une analyse de rentabilisation

L'ARC a préparé un projet d'analyse de rentabilisation. Elle pense qu'elle en aura terminé avec les exigences de financement d'ici la fin du mois. Le déroulement prévu et la façon dont devrait se faire l'analyse font l'objet d'un exposé.

A l'heure actuelle, on s'intéresse surtout à certaines questions comme le coût d'accès aux bases de données ministérielles que devra supporter l'ARC et leur capacité de

fournir des documents électroniques aux amateurs où qu'ils soient au pays. On examine actuellement la possibilité d'établir un serveur pour assurer un tel accès. On espère que le groupe de travail sur la délégation des activités des radioamateurs pourra se réunir au début de novembre pour examiner la question des coûts.

c) Projet de recherche sur les arrangements pris par d'autres Administrations

En juin dernier, John Gilbert a distribué un rapport préliminaire concernant divers pays européens. Il poursuit actuellement sa recherche et devrait pouvoir déposer un rapport final d'ici la fin de l'année.

d) Gestion du temps du programme de délégation des activités des radioamateurs

La mise en oeuvre du programme suit le calendrier établi. On a prévu la présentation d'un projet d'accord pour la fin d'octobre et la présentation d'un projet d'analyse de rentabilisation au début de novembre. Le groupe de travail croit toujours qu'il est réaliste de viser le 1er avril pour le début de la phase 1.

3) Examen des questions présentées dans la présentation faite à Marc Rochon, sous-ministre des Communications, par la Fédération des radio amateurs du Canada le 28 avril 1993.

a) Antennes et bâtis d'antennes

Industrie Canada donne un exposé sur les progrès relatifs à la Loi sur l'évaluation environnementale et sur la relation que le document d'Industrie Canada (CPC 2-0-03) établit entre celle-ci et les antennes des radioamateurs.

On fait remarquer qu'il y aurait lieu de classer le document de la RAQI comme document de consultation publique. Industrie Canada se dit d'accord. Le Ministère va donc s'informer de la façon de procéder et en informera la RAQI.

L'ARC indique qu'elle continue d'aviser ses membres qu'ils doivent s'informer avant de construire ou de faire construire leur bâti d'antenne et qu'ils doivent être disposés à accepter des accommodements raisonnables.

b) Application de la loi

L'ARC et Industrie Canada sont d'accord pour dire que les questions d'applications de la loi devront être examinées durant la dernière phase (III) de l'initiative de délégation, puisqu'il s'agit effectivement, croit-on, d'une question qui concerne les initiatives de délégation.

c) Compatibilité électromagnétique

Des discussions ont lieu sur la manière dont EMCAB2 a été élaboré et sur son objet.

On fait remarquer que l'ARC et Industrie Canada ont des points de vue différents sur la validité du processus. L'ARC estime que le document est toujours aussi imparfait et qu'il doit être modifié. L'ARC estime que l'identification du matériel radiosensible pourrait se faire suivant des critères plus équitables. Industrie Canada déclare que la question n'est pas close étant donné que le Ministère, dans un avis paru dans la Gazette, invite les intéressés à présenter leurs observations sur le sujet et que le Conseil consultatif canadien de la radio (RABC) est sur le point de préparer de la documentation pertinente.

De vives discussions suivent sur les moyens à prendre pour donner satisfaction aux deux parties. Quelqu'un indique que l'ARC devrait continuer à faire valoir son point de vue auprès du Ministère. Par ailleurs, l'association va essayer de convaincre les fabricants qu'ils ont la responsabilité d'examiner ces questions.

d) Protection des attributions de fréquences

L'examen des attributions de fréquences de la bande 30-960 MHz est terminé et l'attribution 220-222 MHz demeure inchangée au Canada: le service d'amateur continuera de l'utiliser de façon exclusive.

L'accord de partage proposé par le Canada a reçu l'approbation de principe de la FCC, bien que celle-ci soit toujours incertaine quant à la bande contiguë de 100 kHz proposée le long de la frontière.

4) Autorisation, par Industrie Canada, de stations de radiolocalisation dans la bande 430-450 MHz

Le Ministère reçoit de plus en plus de demandes d'autorisations de systèmes radio de type GPS différentiel (positionnement de couverture mondiale) effectuant des activités de positionnement et de cartographie sismique.

Ces systèmes sont généralement utilisés dans l'Ouest et un certain nombre de compagnies peuvent être présentes en même temps dans le même secteur.

Bien que le Tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences limite cette bande aux activités de radiolocalisation, de plus en plus de systèmes hybrides y sont exploités. Dans le passé, on a utilisé la bande 430-450 MHz pour de telles assignations et l'avènement de nouvelles technologies lui donne un regain de popularité. Cette situation préoccupe l'ARC, qui souhaiterait qu'Industrie Canada précise le sens du mot (radiolocalisation) suivant l'usage international qui est fait de ce service et la définition qu'en donne l'Union internationale des télécommunications.

Même si le service d'amateur est un service secondaire dans cette bande, le Ministère, dans le passé, a consulté les organisations locales de radioamateur avant d'accorder des

assignations de fréquences de cette consultation dans l'avenir.

5) Permis international de radiamateur

Industrie Canada donne un aperçu des travaux de la CITELE concernant l'adoption d'un permis d'amateur pour la Région 2. La question intéresse l'ARC au plus haut point et elle s'informerait de l'évolution de la situation.

7) Discussion sur le processus de consultation du Comité consultatif sur la radio amateur canadienne et mesures de suivi

On va préparer une liste de mesures pour débattre des questions et des centres de responsabilité établis au cours des discussions du Comité consultatif.

8) Autre questions

Industrie Canada présente un rapport sur le régime de droits qui est à l'étude. Un document public sera produit pour fins commentaires au cours des prochains mois et les membres du Comité consultatif devraient l'avoir en mains pour en discuter à la prochaine réunion. Le président invite la RAQI à saisir cette occasion pour faire un exposé sur son organisation et ses activités.

9) Date de la prochaine réunion

On s'entend pour tenir la prochaine réunion du Comité consultatif sur la radio amateur canadienne le 20 avril 1995 au bureau de la RAQI à Montréal. Le président invite celle-ci à saisir cette occasion pour faire un exposé sur son organisation et ses activités.